

RÈGLEMENT PARTICULIER

**ARTICLE 1. ORGANISATION**

L'épreuve "34ème Volta ao Algarve" est organisée par **Associação de Ciclismo do Algarve**, Apartado 53 – 8100 Loulé, sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale. Elle se déroule du **19 au 24 février 2008**, en **5 étapes**.

ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories **Hommes Elite et Moins de 23 ans**. Elle est inscrite au calendrier **UCI Europe Tour**.

L'épreuve est classée en classe 1. Conformément au règlement UCI, elle attribue les points suivants:

Classement final: 80 – 56 – 32 – 24 – 20 – 16 – 12 – 8 – 7 – 6 – 5 – 3

Étapes: 16 – 11 – 6 – 5 – 4 – 2

Port du maillot de leader de l'épreuve (par étape): 8 pour le classement UCI Continental Hommes Elite et Moins de 23 ans.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes: **UCI ProTeams, Équipes Continentales Professionnelles UCI et Équipes Continentales UCI**.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum **5** et de maximum **8** coureurs.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le **19 février dès 14h00** à la **Pavilhão Multiusos da Câmara Municipal de Albufeira** (Pavillon de la Mairie de Albufeira).

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **15h00 à 16h45**, le **19 février 2008**.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **17h00** et aura lieu à la **permanence**.

ARTICLE 5. ORDRE DE DÉPART POUR LA CONTRE LA MONTRE

Pour la 4ème étape, disputée contre la montre individuellement, les départs sont donnés de 1' en 1', dans l'ordre inverse du classement général établi à l'issue de la 3ème étape.

L'ordre de départ des étapes contre la montre individuelles est l'ordre inverse du classement général au temps. Toutefois, le collège des commissaires peut modifier cet ordre afin d'éviter que deux coureurs d'une même équipe se suivent. Selon l'article 2.4.0100 du règlement de l'UCI, chaque coureur doit se présenter pour contrôle de son vélo au plus tard 15 minutes avant son heure de départ.

ARTICLE 6. RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence **78.200**.

ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par **Shimano**.

Le service est assuré au moyen de **3 voitures** d'assistance neutres.

ARTICLE 8. MODALITÉS DE RAVITAILLEMENT LORS DES CONTRE LA MONTRE

En fonction de l'extension de l'étape contre la montre, il n'est prévue aucune zone de ravitaillement.

ARTICLE 9. INCIDENTS DE COURSE DANS LES TROIS DERNIERS KM

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la pancarte des trois derniers km, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident.

Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dans les 3 derniers kilomètres, un

coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

Conformément à l'article 2.6.029 du règlement UCI, les dispositions ci-dessus, ne sont applicables lors de la 4ème étape (CLM).

ARTICLE 10. DELAIS D'ARRIVÉE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit:

1ère étape: 10%

2ème étape: 10%

3ème étape: 12%

4ème étape: 25%

5ème étape: 12%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 11. CLASSIFICATIONS – BONIFICATIONS

Les classements suivants sont établis:

- 1) Classement Général par Temps
 - **Maillot Jaune** (Crédito Agrícola)
- 2) Classement Général par Points
 - **Maillot Vert** (Região de Turismo do Algarve)
- 3) Classement Général de la Montagne
 - **Maillot Bleu** (Liberty Seguros)
- 4) Classement Général Sprints Metas Volantes
 - **Maillot Blanc** (Fonte da Fraga)
- 5) Classement Juntas de Freguesia
 - **Maillot Rose** (Juntas de Freguesia - ne conte pas pour la classement)
- 6) Classement Général par Équipes

a) Bonifications**1) Classement général individuel au Temps**

Il s'obtient par l'addition des temps enregistrés dans toutes les étapes par chaque coureur, compte tenu des bonifications et pénalités en temps. Le coureur le mieux classé sera celui qui totalisera le moins de temps.

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs coureurs, les centièmes de seconde enregistrées dans l'étape CLM seront réincorporés au temps total pour les départager, étant le mieux classé celui qui totalisera le moins de centièmes de seconde.

En cas de nouvelle égalité, on fera appel aux points obtenus à chaque étape, étant le mieux classé celui qui aura le moins de points. Ces points se distribuent en fonction de la place obtenue: un point pour le premier, deux pour le second, trois pour le troisième, et ainsi de suite.

En cas de nouvelle égalité, la meilleure place obtenue à la dernière étape servira pour départager.

Le leader du classement porte un maillot **jaune**.

2) Classement par Points

Un classement par points est établi par l'addition des points obtenus dans chacune des **4 étapes** en ligne, ainsi que dans les sprints Metas Volantes.

Il est attribué dans chacun des sprints Metas Volantes disputés: **3 – 2 et 1 points aux 3 premiers classés**.

A l'arrivée des étapes: **25 – 20 – 16 – 13 – 10 – 8 – 6 – 4 – 2 et 1 points aux 10 premiers classés**.

Si les coureurs arrivent ex-aequo sur l'un des rangs de ponctuation mentionnées, il sera attribué à chacun d'eux les points correspondant à la place où commence l'ex-aequo.

Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel aux points, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de victoires d'étapes
 2. Nombre de victoires dans les sprints Metas Volantes
 3. Classement général individuel au temps.
- Pour bénéficier du prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires. Le leader du classement porte un maillot **vert**.

3) Classement de la Montagne

Un Classement de la Montagne est disputé sur l'ensemble

des **12 côtes** retenus pour ce classement.

Il est attribué, les points suivants dans chacune des catégories:

Côtes de **2ème** catégorie:

- 1er - 9 points
- 2ème - 7 points
- 3ème - 5 points
- 4ème - 3 points
- 5ème - 1 point

Côtes de **3ème** catégorie:

- 1er - 5 points
- 2ème - 3 points
- 3ème - 1 point

Un classement général est établi par l'addition des points obtenus sur l'ensemble des côtes comptant pour le Classement de la Montagne. Conformément à l'article 2.6.017 du règlement UCI, en cas d'ex æquo au classement général individuel de la Montagne, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
 2. Nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
 3. Classement général individuel au temps.
- Pour bénéficier des prix du classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.
- Le leader du classement porte un maillot **bleu**.

4) Classement Metas Volantes

Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus par chaque coureur aux 8 lieux signalés par "Metas Volantes – MV", le vainqueur étant celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points.

Il est attribué dans chacun des sprints Metas Volantes disputés: **3 – 2 et 1 points aux 3 premiers classés**.

En cas d'égalité au classement général Metas Volantes, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places aux sprints Metas Volantes
2. Nombre de deuxièmes places et ainsi de suite.
3. Classement Général Individuel au temps.

Le leader du classement porte un maillot **blanc**.

5) Classement par Équipes

Conformément à l'article 2.6.016 du règlement UCI, le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'ex æquo, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage:

1. Nombre de premières places dans le classement par équipes du jour
2. Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipes du jour
- Etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel. Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

a) Bonifications

Des bonifications en temps (reportées uniquement au classement général individuel) sont attribuées dans toutes les étapes en ligne (art. 2.6.018).

Elles concernent les sprints intermédiaires et l'arrivée. L'attribution de ces bonifications est la suivante:

1er) A chaque sprint Meta Volante il est attribué respectivement **3", 2" et 1"** aux 3 premiers coureurs classés.